



Décision portant désignation

en application de l'article R. 2333-120-28 du code
général des collectivités territoriales

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 II,

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2022 portant nomination de Mme Fabienne BILLET-YDIER, présidente de la commission du contentieux du stationnement payant,

Vu la décision portant délégation de signature en date du 03 septembre 2024 affichée dans les locaux de la juridiction,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La décision portant délégation de signature en date du 03 septembre 2024 est rapportée.

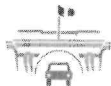
Article 2 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience à compter du 04 novembre 2024 :

Monsieur Gilles DUMONT	Chef du service instruction	Attaché hors classe
Madame Mabika HUSSON	Adjointe au chef du service instruction	Attaché contractuel
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale

Article 3 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des actes de procédure prévues aux articles R,2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 04 novembre 2024 :

Pour le service instruction:

Madame Mabika HUSSON	Adjointe au chef du service instruction	Attaché contractuel
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale
Madame Laurence VIGNERIE	Agent de greffe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe



Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication (affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site internet de la juridiction).

Fait à LIMOGES , le 04 novembre 2024


F. BILLET-YDIER